



la vie communale

d'ICHTRATZHEIM



SEPTEMBRE 2009

N° 14

SOMMAIRE

Le mot du maire	P. 2
Renseignements utiles	P. 3
Agrandissement du cimetière et Rénovation extérieure de l'église	P. 8
Nouvelles du conseil municipal	P. 10
Le point sur la Z.A.C Niederfeld	P. 13
Syndicat des Eaux Ill-Andlau - Eau de puits & Eau de pluie	P. 14
Fleurissement – Changement de cap	P. 16
Aménagement de la RD 1083	P. 17
Ecole	P. 18
Clin d'œil à nos associations	P. 20
Amicale et section des sapeurs pompiers	P. 25
Etat Civil 2008-2009.	P. 26



LE MOT DU MAIRE

Chers habitants d'Ichtratzheim,

Notre société change de plus en plus vite. La crise financière et économique brouille la vision que nous pouvions avoir de notre avenir. Alors quelle est l'attitude à adopter quand on traverse une passe difficile ?

On se retrouse les manches, on agit et on n'attend pas que ça se passe. L'avenir est entre nos mains, il dépend de notre courage, de notre imagination, de notre volonté de travailler plus, d'innover plus. C'est cela ma conviction la plus profonde.

Comme dans beaucoup de familles, la commune a dû définir son budget 2009. Ni optimiste, ni pessimiste, mais déterminé, la priorité est donnée principalement et largement à l'investissement.

Il se traduit par le gros chantier de l'extension du cimetière et la rénovation de l'église. D'ailleurs, les deux projets sont étroitement et intimement liés. Les articles qui suivent vous le démontreront. Même si les contraintes budgétaires fixent les priorités et même s'il y a des problèmes de tout ordre, souvent indépendants de notre volonté, nous ne retiendrons délibérément qu'il n'y a surtout que des solutions !

A Ichtratzheim j'ose affirmer que nous sommes des privilégiés, nous avons un potentiel fiscal élevé, le taux de chômage est de 0,68 %, nos conditions de vie sont très bonnes, alors essayons de ne laisser personne au bord de la route et ouvrons nos horizons. Pensons à moyen et long terme en permettant à d'autres de s'installer avec leurs familles dans la commune. Je suis persuadée que toutes les différences deviendront des richesses! Je veux bien sûr parler de la future zone d'extension du village. En plus, elle permettra à certains de rester et à d'autres de revenir !

C'est réuni, pour avancer ENSEMBLE que nous atteindrons ces objectifs.

**Bien chaleureusement,
Votre Maire,
Albertine NUSS.**

RENSEIGNEMENTS UTILES

Horaires d'ouverture de la Mairie

	LUNDI	JEUDI	VENDREDI
SECRETARIAT ouvert au public	9 h à 12 h	9 h à 12 h	15 h à 20 h

Permanence des élus	Vendredi de 18 h à 20 h et sur rendez-vous en cas d'urgence		
------------------------	--	--	--

Téléphone : 03 88 64 15 54

Fax : 03 90 29 84 23

e-mail : mairie.ichtratzheim@cegetel.net

Site : www.cc-pays-erstein.fr ou www.ichtratzheim.fr

Sujets de la vie quotidienne

La Documentation française, gestionnaire du service téléphonique **3939 allo service public** et du portail internet unique de renseignements administratifs et d'accès aux télé procédures www.service-public.fr, délivre des renseignements administratifs à tout usager. Ces deux services l'informent sur des sujets de la vie quotidienne : perte de papier d'identité, demande de prestations familiales, licenciement, contrat de location..... Ils l'orientent également vers les organismes administratifs qui lui permettent de connaître ses obligations, d'exercer ses droits et d'accomplir ses démarches.



SNCF – Contacts pour sujets divers

Afin de clarifier les attributions de chacun, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées des personnes à contacter en fonction des sujets les plus fréquemment soulevés :

<p>-végétation excessives dans les emprises ferroviaires, susceptible de générer des troubles de voisinage, - risques pour les circulations ferroviaires ou la sécurité des tiers (problème au passage à niveau, glissement de terrain, intrusions de personnes dans les emprises ferroviaires non ouvertures au public), - nuisances (bruit ou vibrations) causées par les constituants de l'infrastructure ferroviaire, - danger imminent lié à l'exploitation ferroviaire.</p>	<p style="text-align: center;">SNCF Direction Alsace Direction régionale INFRA 3, boulevard du Président Wilson 67083 STRASBOURG Cedex</p> <p>Tél Pôle MOM : 03 88 15 93 74 Ou 03 88 15 85 61</p>
<p>- nuisances liées à la présence de l'infrastructure ferroviaire (toutes nuisances ne pouvant être attribuée à un défaut de maintenance, notamment la fréquence de passage des trains), - acquisition ou occupations de terrains du chemin de fer</p>	<p style="text-align: center;">Réseau Ferré de France 15, rue des Francs-Bourgeois 67082 STRASBOURG Cedex</p> <p>Tél : 03 88 23 30 70</p>



Risque d'intoxication au monoxyde de carbone

A la maison un réflexe en plus, c'est un risque en moins !

Le monoxyde de carbone est un gaz indétectable. Il est le résultat d'une mauvaise combustion, quelle que soit la source d'énergie : bois, gaz (naturel, butane, propane ou pétrole liquéfié), charbon, essence.....

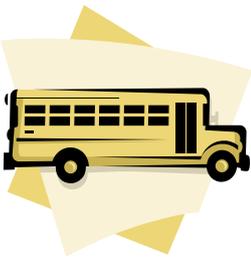
Il agit comme un gaz asphyxiant très toxique prenant la place de l'oxygène dans le sang. Il peut s'avérer mortel en moins d'une heure.

Il provoque 2 types d'intoxications :

- l'intoxication faible ou chronique : elle se manifeste par des maux de tête, des nausées et de la fatigue. Elle est lente.
- L'intoxication grave : plus rapide elle entraîne des vertiges, des troubles de comportement, des pertes de connaissance, le coma ou le décès ;

Que faire si vous soupçonnez une intoxication ?

- aérez,
- évacuez
- appelez les secours le n° unique d'urgence européen (112) les sapeurs pompiers (18) ou le SAMU (15)



NOUVEAU : Le bus du « réseau 67 » arrive à Ichtratzheim

Désormais et depuis le 6 juillet 2009 le bus du « réseau67 » de la ligne 261 passe au village. C'est un bus de rabattement pour la gare de Limersheim. Les horaires sont affichés près de l'abri-bus place de la mairie et disponibles sur le site internet www.cg67.fr.

Les attentes en matière de transport en commun sont aujourd'hui fortes : encombrement du réseau routier, pollution de l'air, dessertes rapides et cadencées, qualité de service.

C'est un réel service à votre disposition vous pouvez en user sans modération !



Sensibilisation au compostage domestique

La communauté de communes du pays d'Erstein organise une animation publique de sensibilisation au compostage le mercredi 16 septembre 2009 de 16 h à 19 h 30 à la déchèterie d'Erstein.

Elle se déroulera sous forme de modules d'information et d'échange d'une durée de 30 minutes avec possibilité d'observer les différents stades de la dégradation des déchets, ainsi que le rôle des insectes dans la maturation du compost.

La communauté de communes propose aussi des bacs à compost à prix réduits :

Bacs 400 l = 15 € Bac de 600 l = 25 € kit d'extension de 400 à 600 l = 10 €

Rappel des horaires d'ouverture de la déchèterie d'Erstein



ETE



HIVER

Lundi	13 h à 18 h	13 h à 17 h
Mardi	13 h à 18 h	13 h à 17 h
Mercredi	Fermée	Fermée
Jeudi	13 h à 18 h	13 h à 17 h
Vendredi	13 h à 18 h	13 h à 17 h
Samedi	9 h à 12 h - 14 h à 17 h	9 h à 12h – 14 h à 17 h
Dimanche	9 h à 12 h	9 h à 12 h



Café contact solidaire

Dans le cadre des bonnes relations que nous entretenons avec les communes voisines, la commune de Fegersheim ou plutôt son Centre Communal d'Action Sociale organise le jeudi 8 octobre 2009 un « café-contact-solidaire ». Cette manifestation sera ouverte aux habitants d'Ichtratzheim demandeurs d'emplois ou employeur. L'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) sera elle aussi présente.



Grippe A (H1N1)

Dans les mois à venir nous aurons à faire face à une épidémie de grippe. Parmi les mesures qui permettent de limiter une propagation virale il en est une à l'efficacité prouvée : les mesures d'hygiène élémentaire. Les gestes sont simples :

- se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydroalcoolique
- utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser puis jetez le dans une poubelle et lavez-vous les mains
- en cas de symptômes grippaux appelez votre médecin traitant ou le 15

Si vous souhaitez être informé de l'évolution de la situation vous pouvez consulter le site www.pandemie-grippale.gouv.fr ou téléphoner au 0 825 302 302 (0,15€/min depuis un poste fixe).

Les ateliers conseils du CAUE (cabinet d'architecture d'urbanisme et de l'environnement) du Bas-Rhin

Un architecte – conseiller du CAUE informe et conseille les particuliers qui veulent construire ou transformer leur maison ou leur logement tout au long de l'année.

Toute l'équipe accueille le public intéressé dans leurs locaux à Strasbourg 5 rue Hannong en entrée libre et sur inscription. Site : <http://www.caue67.com>

PIG RENOV'HABITAT 67 – un service à votre disposition

Le programme rénov'habitat a été lancé en avril 2009 sur les communes du territoire de la maison du Conseil Général de Sélestat. Il permet notamment l'accès à des subventions de l'ANAH et du Conseil Général pour les propriétaires occupants modestes et pour les propriétaires bailleurs conventionnant leur logement.

Sur le territoire c'est le bureau d'études Urbam Conseil qui a été missionné (03 29 64 45 19 Frédéric VALENCE).



Assistante maternelle : un vrai métier

Appelée affectueusement nounou ou tatie, l'assistante maternelle fait désormais partie des professionnels de la petite enfance.

Pour cela elle doit obtenir un agrément qu'elle sollicite auprès du Conseil Général du Bas-Rhin. Depuis 2005, une convention collective détermine les conditions de l'emploi ;

Pour plus d'information : relais assistantes maternelles 2 rue du couvent 67150 ERSTEIN tél. 03 88 64 66 88 ou ram@cc-pays-erstein.fr



Citoyenneté – le passeport devient biométrique

Se déplacer à l'étranger, hors des frontières de l'Union Européenne, sous-entend pour tout citoyen français l'obligation de présenter un passeport.

Ce document délivré par la mairie de la commune de résidence de l'individu permettait jusqu'alors d'obtenir des renseignements utiles sur l'identité d'une personne : nom, photographie, date de naissance, signature et autres informations aidant à l'identification du titulaire.

Aujourd'hui avec la mise en place du passeport biométrique, trois changements sont à noter :

- la reconnaissance par empreintes digitales,
- la possibilité de choisir la commune dans laquelle sera traitée la demande (31 communes exclusivement dont celles les plus proches de nous géographiquement: Erstein, Fegersheim, Geispolsheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Sélestat)
- le choix d'une prise de photographie sur place du demandeur par l'agent municipal.

La mise en place du passeport biométrique fait suite à une décision européenne du 13 décembre 2004 relative à la mise en œuvre dans chaque pays de l'U.E., d'un passeport avec puce électronique contenant la photo du porteur et ses empreintes digitales numérisées. Cette prise d'empreinte vise à limiter au maximum les risques d'usurpation d'identité et de falsification des passeports. Ces données sur la personne seront conservées par le Ministère de l'Intérieur pendant 15 ans.

Dorénavant le demandeur devra impérativement se présenter lui-même pour la prise d'empreintes (les enfants de moins de 13 ans étant exemptés).

Si le temps de réalisation des empreintes augmentera, le délai d'obtention du document passera quant à lui de 3 semaines à 10 jours, ce qui, pour les personnes désirant partir à l'étranger en dernière minute constitue plutôt une bonne nouvelle !

Dernière minute :

Entrée et transit sur le territoire américain pour les titulaires de passeports d'urgence.

Les Etats-Unis ont modifié à compter du 1^{er} juillet 2009 les conditions d'accès à leur territoire, et n'acceptent plus le passeport d'urgence sans visa d'entrée.

Rappels :

Les passeports ne nécessitant pas de visa d'entrée sont les suivants :

- passeports à lecture optiques délivrés avant le 25/10/2005,
- passeports électroniques,
- passeports biométriques.

Vous trouverez plus de précisions sur :

- le site internet du ministère des affaires étrangères : www.diplomatie.gouv.fr,
- le site internet de la préfecture du Bas-Rhin : www.bas-rhin.pref.gouv.fr

AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE ET RENOVATION EXTERIEURE DE L'EGLISE

Le chantier bat son plein !

Après l'obtention des différentes autorisations, analyses mais aussi les échanges et acquisition nécessaires à l'ouverture des travaux d'agrandissement du cimetière et de la rénovation extérieure de l'église, nous sommes rentrés dans la phase concrète.

En effet, depuis le 29 mai les entreprises retenues s'activent pour terminer l'ensemble des travaux pour le 30 novembre 2009.

La procédure de mise en place de concessions nous a permis de constater qu'au-delà de la nécessité, il y avait urgence à réaliser l'extension du cimetière. Seuls deux emplacements restent disponibles à ce jour pour un enterrement classique.

A terme, la commune pourra respecter les dernières volontés du défunt. Il y aura, en plus, un colombarium (inhumation des urnes) et un jardin du souvenir (dispersion des cendres). Par ailleurs, la commune honorera son obligation d'inhumation en terrain commun.

Elle profite de cette extension pour réhabiliter le bâtiment extérieur de l'église. Sa vétusté est avérée. Aujourd'hui, il est impensable qu'on ne puisse disposer d'un point d'eau à l'église (lavabo, sanitaire). Les écoulements seront raccordés aux réseaux « assainissement ».

Au-delà des travaux indispensables, puisque l'église fait partie du patrimoine communal, des « surprises » se sont révélées dont une de taille : le clocher (voir délibération du conseil municipal du 16 juillet 2009 consultable sur le site de la commune.....)

A présent, parlons finances. Ces travaux, dans leur ensemble, rentrent dans le plan de relance de l'économie initié par le gouvernement, ce qui permettra à la commune de récupérer la TVA en 2010 pour les travaux effectués et payés en 2009 au lieu de 2011.

Ce plan de relance, qui doit donner du travail aux entreprises qui souffrent, et pour préserver les emplois, nous a aussi permis d'obtenir « de bons prix ».

Pour une estimation globale des travaux (église et cimetière) de 530 000 €, ils ont été adjugés à 370 000 €. A ce montant s'ajouteront les différents honoraires et « les surprises » sur chantier.

Les subventions escomptées se chiffrent à 165 000 € auquel il faudra ajouter l'autofinancement de la commune. Le besoin en financement par emprunt sera donc de 100 000 €.

Là aussi « la crise a bien voulu nous aider ». En effet, le Crédit Mutuel a fait la meilleure offre avec un taux variable (euribor) de 2,276 % accompagné d'une franchise de capital la première année et possibilité de remboursement anticipé sans pénalité.

En clair, nous paierons la première année 2276 € d'intérêt et l'Etat nous paiera la TVA (environ 50 000€). De notre côté nous pourrons rembourser par anticipation l'emprunt de 100 000 € et en contracterons un autre à taux fixe de 50 000 € sur 15 ans.

En finalité, pour un projet mené à terme d'une ampleur conséquente pour Ichtratzheim, il restera en tout et pour tout une charge de 50 000 € à répartir sur 15 ans ce qui est tout à fait supportable pour les finances communales.



NOUVELLES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les principales décisions parmi d'autres...

Depuis la dernière édition du bulletin municipal, les principales décisions prises en conseil.....

Le 4 septembre 2008

- extension du cimetière – achat du foncier
- rénovation extérieure de l'église – décision
- extension du cimetière et rénovation extérieure de l'église – contrat de maîtrise d'œuvre
- contrat de maintenance de l'ascenseur – renouvellement

Le 4 novembre 2008

- échange de terrain rue de l'étang
- nomination d'un correspondant défense
- communauté de communes du pays d'Erstein – modification des statuts – nombre de délégués suppléants
- communauté de communes du pays d'Erstein – modification des compétences
- extension du cimetière communal et rénovation du bâtiment de l'église catholique – choix du maître d'œuvre (procédure Mapa)
- location du logement F2 du 27 rue du château
- Groupama – extension des garanties Villassur III
- Groupama – Assurance du personnel des collectivités
- Composition de la commission communale des impôts arrêtée par les services fiscaux

Le 8 janvier 2009

- rue de l'étang – acquisition du foncier
- débat d'orientations budgétaires
- extension du cimetière communal – achat du foncier – servitude de passage
- extension du cimetière communal – indemnité à verser au propriétaire exploitant
- cimetière communal et rénovation extérieure de l'église – Adoption du projet et du plan de financement
- fonds documentaire St Jacques de Compostelle : demande de subvention
- 3^{ième} voie de chemin de fer – constitution de la commission communale d'aménagement foncier d'Ichtratzheim

Le 26 février 2009

- compte administratif 2008
- compte de gestion 2008
- affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008
- budget primitif 2009-07-28 vote du taux des 4 taxes directes locales
- cotisation à la caisse d'accident agricole
- subventions aux associations de la commune
- forêt communale programme des travaux et état de prévision des coupes 2009

- extension du cimetière communal et rénovation de l'église
 - o convention FCTVA
 - o concession tombe triple
- communauté de communes du pays d'Erstein – modification des compétences
 - o nomination d'un suppléant
 - o transport à la demande
- commission communale d'aménagement foncier – élection des membres propriétaires de biens fonciers non bâtis de la commune
- travaux d'éclairage public

Le 24 mars 2009

- extension du cimetière communal et rénovation de l'église
 - o approbation des avant-projets définitifs
 - o choix de bureaux d'études : mission contrôle technique – Amiante et SPS
 - o avenant au marché de maîtrise d'œuvre
- fleurissement – programme 2009
- contrat Cépage – rapport 1^{ière} année
- réflexion sur les produits communaux

Le 27 avril 2009

- communauté de communes du pays d'Erstein
 - o balisage des sentiers de randonnées pédestres – adoption
 - o service minimum d'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires – convention
- RD 1083 – aménagement à Fegersheim, Lipsheim et Ichtratzheim – Concertation au titre de l'article L300-2 du Code de l'urbanisme
- Révision du POS de Fegersheim et son élaboration en PLU – consultation
- Concession d'aménagement de la ZAC Niederfeld – Bilan

Le 25 mai 2009

- cimetière communal – concession triple
- agrandissement du cimetière communal et travaux extérieurs de l'église
 - o attribution des marchés de travaux
 - o plan de financement – réalisation d'un emprunt
- ZAC Niederfeld
 - o Bilan du foncier
 - o Dossier de déclaration d'utilité publique

Le 30 juin 2009

- agrandissement du cimetière communal et rénovation extérieure de l'église – réalisation d'un emprunt
- rénovation intérieure de l'église – étude
- ZAC Niederfeld – Vente de terrains communaux à la SAREST
- Acquisition de photocopieurs
- Maintenance de l'informatique
- Demande d'acquisition ou de location d'un terrain communal cadastré section 2 n° 75
- Fondation du Patrimoine – demande d'adhésion

Le 6 Juillet 2009

- Modification du PLU – Information
- Travaux intérieurs de l'église – phase diagnostic/avant projet
- Travaux extérieurs de l'église – lot n° 4 Couverture Zinguerie – entreprise Malaisé – avenant au marché des travaux
- Association des maires du département du Bas-Rhin – désignation de 2 délégués

Le 16 juillet 2009

- travaux extérieurs de l'église – avenant aux marchés de travaux
- travaux intérieurs de l'église – informations
- demande de l'électricité de Strasbourg – travaux dans la rue de l'étang

LE POINT SUR LA Z.A.C NIEDERFELD

Au mois de février de l'année dernière et même symboliquement le 29 février, nous avons confié par concession l'aménagement de la future extension du village la ZAC « Niederfeld » à la SAREST.

La commune lui a aussi confié l'acquisition du foncier avec un point sur son avancement l'année suivante.

Ainsi le constat faisait apparaître que seules 43 % des surfaces à acquérir étaient appuyées par des promesses de vente signées. La principale difficulté rencontrée se limitait au prix proposé et à l'exigence de la commune, à savoir le paiement d'un même prix à tous les propriétaires avec une acquisition dès le départ de l'opération de tous les terrains concernés. Cette obligation était conséquente puisque l'aménageur devait garder les terrains pendant 10 ans tout en ne vendant que 8 logements par an. (absorption des nouveaux arrivants sans difficulté démographique pour le village).

La SAREST a fait un effort en proposant de négocier les terrains à 4000 € l'are, (au lieu de 3000€ l'are) la commune également a fait un effort en ramenant à 8 ans le portage des terrains acquis au lieu des 10 ans exigés au départ.

D'une part et par ailleurs au printemps dernier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a laissé un délai supplémentaire d'un mois à l'aménageur pour repartir à la négociation et a exigé des promesses de vente pour un minimum de 70 % des surfaces à acquérir.

D'autre part, le Conseil Municipal, toujours à l'unanimité, était prêt soit à réduire la surface de la ZAC soit à abandonner purement et simplement le projet. Il était logique que si la grande majorité des propriétaires ne souhaitait pas vendre il n'était pas question d'autoriser l'aménageur à demander au Préfet la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) de l'opération lui permettant d'exproprier.

Aujourd'hui la SAREST a des promesses de vente pour plus de 80 % de la surface à acquérir et la commune, de son côté, a honoré ses engagements en l'autorisant à déposer à la préfecture le dossier pour la déclaration d'utilité publique.

Bien évidemment, nous vous tiendrons au courant régulièrement de l'avancement de ce projet qui engage fortement l'avenir de la commune que ce soit au point de vue démographique, environnemental mais aussi fiscal.



Eau de Puits & Eau de Pluie



Sous cette phrase qui pourrait provenir d'une comptine d'antan se cache une réalité d'aujourd'hui, faite de précautions, de règles d'usages et de réglementations.

Pour des raisons économiques et écologiques, nous sommes nombreux à utiliser une ressource d'eau alternative (eau de pluie ou eau de puits) pour l'arrosage de nos jardins, lavage des voitures ou utilisation à des fins domestiques (toilettes, lave linge,...).

Cette utilisation doit se faire dans le cadre de la réglementation en vigueur et en application des règles et précautions d'usage, dont nous vous en rappelons certaines ci-dessous :

- Même si l'eau captée à une apparence claire et limpide, n'a aucune odeur ou saveur particulière, l'eau puisée ou celle collectée dans les récupérateurs n'est pas considérée comme potable et doit donc être réservée à un usage non sanitaire, hormis pour l'alimentation des toilettes.
- Pour des raisons sanitaires et de protection des usagers et de la communauté, la réglementation interdit toute interconnexion entre les réseaux d'eau potable et votre réseau privatif de collecte d'eau.
- Depuis le vote de la loi sur l'eau de 2006 et la publication du décret d'application de 2008, toute utilisation de ressources alternatives en eaux est soumise à déclaration en Mairie et auprès du syndicat de distribution et de traitement des eaux concerné (pour notre commune, le SDEA). Il en est de même pour tous les forages et travaux réalisés sur ces ouvrages.

Cette déclaration est obligatoire et doit être faite avant le 31 décembre 2009 pour tous les ouvrages et puits existants. Une fiche de déclaration est disponible en Mairie et sera diffusée prochainement par le SDEA à tous les abonnés.

- Les eaux alternatives que vous rejetez au réseau d'assainissement doivent être traitées au même titre que les eaux usées. De ce fait, les coûts liés à leur traitement devront être répercutés. Ainsi, dès lors que votre puits ou votre collecteur d'eau de pluie génère des rejets au réseau d'assainissement, il est soumis à la redevance d'assainissement complémentaire "eau de puits, eau de pluie".
- Cette redevance est calculée au nombre d'habitants et à la surface d'habitation dans la limite d'un volume maximum de 120 m³ par abonné et par an.

Règles de calcul :

- Pour une habitation inférieure à 200 m² :
Nombre de personnes x consommation théorique eau potable - consommation réelle d'eau potable = Volume d'eau soumis à la redevance assainissement.
- Pour une habitation supérieure à 200 m² :
Volume d'eaux alternatives soumis à la redevance assainissement + consommation supplémentaire de 5 m³ d'eau/an/abonné

Par exemple :

Vous utilisez l'eau de puits ou l'eau de pluie pour des usages domestiques générant des rejets au réseau d'assainissement :

- Votre commune a une redevance d'assainissement égale à 1,30 €/m³
- Votre foyer est composé de trois personnes
- Vous résidez dans une résidence de moins de 200 m²
- Vous avez une consommation d'eau potable réelle de 90 m³ par an (relevé du compteur)
- Votre consommation théorique d'eau potable est de 40 m³ habitant/an

3 personnes x 40 m³-90 m³ = 30 m³ soumis à la redevance assainissement pour les eaux alternatives

Votre redevance assainissement totale est de 156 € par an à savoir :

90 m³/an pour l'assainissement (90 x 1,30) = 117 €

+

30 m³/an pour les eaux alternatives (30 x 1,30) = 39 €

En Alsace nous avons le bonheur de disposer d'une très grande ressource en eau, de part la nappe phréatique (55 millions de m³), de pluies régulières et même abondantes, ce mois de juillet en à encore été la preuve, d'une eau de qualité, alors tous ensemble, préservons ce capital et avançons vers l'avenir.

Christian ADAM
Conseiller Municipal
Délégué au Syndicat des Eaux d'Ill-Andlau

FLEURISSEMENT : CHANGEMENT DE CAP.



Donner des couleurs à nos bâtiments, à notre environnement, constitue un acte volontaire pour chacun d'entre-nous. Cette année la Commune a fait le choix de planter dans les bacs des fleurs et bulbes dits « vivaces »

Pourquoi ce choix ?

Les plantes vivaces fleurissent chaque année de Avril/Mai à Septembre/Octobre, restent en place en permanence et évitent ainsi de recommencer les plantations chaque année. Avec le temps et cela est dans l'air du temps, il s'en suivra économie et développement durable. Naturellement, la première année constitue une année charnière, il faut laisser à la plante le temps de s'adapter moyennant quelques arrosages durant la période estivale.

L'année prochaine, nous verrons un premier résultat de cette orientation et seulement les plants défectueux seront remplacés. Quelques dizaines de variétés telles que : lavande bleue, bruyères d'été et d'hiver, géraniums vivaces, iris de Hollande et autres filipendula vont ainsi fleurir près de six mois à tour de rôle. Il faudra simplement un peu de patience et dame nature nous le rendra bien.

Une autre expérience sera tentée cette année. Près de la caserne des pompiers, près du terrain de jeux, place de la Mairie, ainsi qu'à la sortie du village, à l'arrière du calvaire, nous avons créé des tapis de fleurs. Il faut laisser là aussi, le temps à la nature et nous aurons bientôt sur ces espaces un été fleuri grâce aux fleurs qui se renouvellent.

Par la suite les surfaces semées de fleurs n'auront plus besoin d'être tondues comme c'est le cas pour la pelouse d'où également un gain de temps pour la main d'œuvre qui consacre des heures à l'entretien des espaces engazonnés.

Arsène LUTZ.

Adjoint au Maire.

AMENAGEMENT DE LA RD 1083 A FEGERSHEIM LIPSHEIM ET ICHTRATZHEIM UN NOUVEAU PROJET EN CONCERTATION

Le Conseil Général est le maître d'ouvrage de ce projet depuis que la Route Nationale 83 est devenue la Route Départementale 1083. La Communauté Urbaine de Strasbourg et la Région Alsace participent à son financement.

Les études sont menées en étroite collaboration avec les communes concernées : Fegersheim, Lipsheim et Ichtratzheim ainsi que la C.U.S.

Les objectifs redéfinis sont :

- réduire les nuisances actuelles subies par les riverains de la RD 1083,
- assurer la sécurité des échanges sur le réseau routier ainsi que pour les accès riverains,
- limiter l'effet de coupure urbaine entre Fegersheim et Lipsheim pour améliorer les échanges entre les communes,
- adapter l'aménagement routier de la RD 1083 aux perspectives de développement urbain du secteur,
- améliorer l'offre plurimodale sur le secteur (liaisons piétons et cyclistes, transports collectifs),
- assurer une meilleure régulation du trafic sur la RD 1083,
- permettre la circulation des transports exceptionnels.

Les principes d'aménagement retenus sont :

- l'aménagement sur place,
- l'élargissement de l'emprise de la route pour mieux répartir l'espace entre tous les modes de transport (TC, piétons, cyclistes),
- la diminution de la vitesse,
- la protection des riverains,
- des carrefours à feux.

Une première réunion publique a été organisée à Fegersheim le 17 juin une autre présentant le bilan des observations aura lieu au mois de septembre à Lipsheim.

Si vous n'avez pas eu l'occasion de vous exprimer vous pouvez encore le faire en soumettant vos idées au Conseil Général du Bas-Rhin à l'adresse suivante : RD1083@cg67.fr

Après les nombreuses propositions, les projets avortés, les allers-retours sans lendemain et les maisons démolies, nous espérons très sincèrement et appelons de tous nos vœux la réussite de cet aménagement avec un point essentiel loin de toutes polémiques inutiles : **l'intérêt général.**



Une année bien remplie...

Pour les élèves de CE1/CE2 de l'école d'Ichtratzheim l'année 2008/2009 aura été riche en découvertes et en rencontres. Découvertes et rencontres qui se sont faites dans un premier temps tout simplement au sein de notre classe. Chacun a pu faire partager aux autres ses passions, ses questionnements et des événements de sa vie d'enfant. Plus tard dans l'année nous sommes sortis du village pour aller découvrir et rencontrer d'autres lieux, d'autres personnes. Nous avons fait deux grandes sorties.

Pour la première nous sommes partis au Bioscope avec la classe des CM d'Hipsheim. Le Bioscope est un parc de loisirs sur l'environnement. Au travers de différents jeux, spectacles et animations nous nous sommes sensibilisés à tous les problèmes liés à l'environnement.

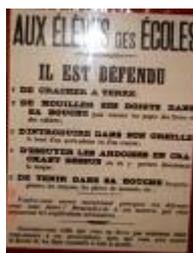
Nous avons découvert comment préserver les milieux naturels que ce soit au fond des mers et des océans ou bien sur la terre avec les nombreuses espèces en voie d'extinction. Nous avons également expérimenté différentes façons d'agir au quotidien pour la planète : l'utilisation des énergies renouvelables, le tri des déchets,... Enfin nous avons participé à une « kermesse pour l'air pur ». Comme à la fête foraine, nous nous sommes trouvés devant des jeux d'adresse, de force, d'intuition... mais là-bas le jeu consistait à taper sur des molécules de CO₂. Ces jeux nous ont permis d'être sensibilisés à l'effet de serre, à ses causes et à ses conséquences.



Pour notre deuxième sortie nous nous sommes rendus au nord de l'Alsace à Kutzenhausen dans la région de l'Outre-Forêt. C'est là au cœur de ce petit village qu'a été restauré un corps de ferme typique permettant de découvrir la vie paysanne du début du XXème siècle.

Chaque lieu de la ferme nous a été présenté (de la cave au grenier). Ce fut l'occasion de découvrir la vie de nos grands-parents au siècle dernier. Certaines choses nous auront plus marqués que d'autres : l'absence de réfrigérateur, de télévision, d'ordinateur et même de salle de bains, les toilettes situées dans une petite cabane hors de la maison, la présence de plusieurs générations dans la même ferme, le travail quotidien, la rudesse de la vie par rapport à notre époque...

Un grand moment de notre visite fut le passage par la salle de classe. Un instituteur à la retraite nous a fait revivre, le temps d'une petite heure, l'école d'autrefois. Le bâton à la main, il a fait asseoir les enfants sur d'anciens bancs en bois. Chacun a dû montrer ses mains pour que le maître vérifie qu'elles étaient bien propres. Après quelques explications il nous a enseigné l'art de la calligraphie à la plume sergent-major. Bien qu'ayant été tous très concentrés nous n'avons pu éviter les ratures ainsi que les taches et chacun est reparti avec les doigts bleus !



Les enfants sont notre avenir, il est donc important de les sensibiliser aux problèmes de leur époque. Pour construire le futur, il faut aussi pouvoir comprendre le passé et ainsi apprendre à le respecter.

Pour ma part je garderai un excellent souvenir de mon passage à Ichtratzheim où j'ai été accueillie à bras ouverts et soutenue tout au long de l'année. Un grand merci à chacun !

Clotilde WAEGELE
Professeur de l'école d'Ichtratzheim

LES DONNEURS DE SANG



Le don du sang est un acte vital et nécessaire. Cet engagement est indispensable pour sauver des vies. Y penser c'est naturel... Le faire, c'est essentiel !

Plus de 8800 dons de sang sont nécessaires chaque jour en France.

Cette année, la réglementation a évolué concernant la limite d'âge et le nombre de dons autorisés (arrêté du 12 janvier 2009 fixant les critères de sélection des donneurs de sang) :

- Le don du sang est possible de 18 à 65 ans pour tout type de don (plasma, plaquettes) et jusqu'à 70 ans révolus pour un don de sang total.
Un premier don est possible après 60 ans (après avis du médecin de l'Établissement Français du Sang)
- Chaque année, les donneurs peuvent donner jusqu'à :
 - 6 fois pour les hommes et 4 fois pour les femmes (don de sang total)
 - 12 fois pour un don de plaquettes
 - 24 fois pour un don de plasma

L'Amicale des Donneurs de Sang d'Ichtratzheim s'investit chaque année dans l'organisation des collectes en proposant une collation dans une ambiance conviviale. Elle remercie les donateurs fidèles et encourage les donateurs potentiels à suivre cet élan de solidarité.

Planning des collectes 2009 :

- le 25 septembre à Hipsheim

Devenir donneur de sang est un choix, être receveur ne le sera jamais.

Osez la générosité, mobilisez-vous, offrez votre sang.

Le Comité



LA CHORALE STE-CECILE ET LA PAROISSE

Comme de tradition le pot au feu d'antan aura lieu cette année encore à la ferme de Marinette et François-Xavier SPRAUEL 18, rue du château à Ichtratzheim le dimanche 20 septembre 2009 à partir de 11 h 30. Il sera précédé d'une messe à 10 h 30. Venez nombreux soutenir la paroisse !

Cette année, je souhaiterais vous parler, en plus, des travaux intérieurs de l'église.

Je pense que vous n'ignorez plus que le chauffage central « mazout » nous a lâchés fin de cet hiver.

L'église étant du domaine du patrimoine communal, et la commune ayant de son côté engagé des travaux importants pour l'extérieur, la question cruciale se posait : Qui allait financer le nouveau chauffage ?

Il est d'usage à Ichtratzheim que la commune finance les travaux extérieurs et le conseil de fabrique (la paroisse) les travaux intérieurs. Une raison de plus pour continuer ou confirmer cette tradition est que, grâce à la commune qui a rendu les terrains constructibles, la paroisse, propriétaire d'un terrain dans la future zone d'extension la ZAC « Niederfeld », pourra le vendre à l'aménageur. Le produit de cette vente lui permettra d'effectuer les travaux intérieurs. Si tout continue à bien se passer la paroisse devrait pouvoir rentrer dans ses fonds fin 2010.

Entretemps, vu l'urgence (il faut un chauffage pour cet hiver) la commune a continué à travailler sur le dossier avec un bureau d'études. Après les discussions d'usage, d'un commun accord le conseil municipal et le conseil de fabrique ont décidé chacun en ce qui le concerne :

- de faire un chauffage par pompe à chaleur air-eau avec plancher chauffant,
- d'effectuer les travaux électriques nécessaires et surtout de mise en conformité,
- de réaliser les travaux de peinture.

La commune d'Ichtratzheim assurera la maîtrise d'ouvrage pour permettre à la paroisse de payer les travaux HT et la paroisse contractera un emprunt pour rembourser ces mêmes travaux HT à la commune.

Avec le conseil de fabrique nous espérons que ces travaux aboutiront le plus rapidement possible pour vous permettre de participer à nouveau à des offices dès le 1^{er} novembre 2009 dans une église chauffée et flambant neuve. D'ores et déjà je remercie tous ceux qui voudront bien nous donner un coup de main pour les travaux que nous pourrons réaliser nous-mêmes.

SPRAUEL François Xavier
Président de la Chorale Ste Cécile et Président du Conseil de Fabrique.

**ASSOCIATION AGREEE D'ICHTRATZHEIM POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU
MILIEU AQUATIQUE**



2008 fut une année électorale pour toutes les associations de pêche. C'est en décembre que nous avons renouvelé et largement élargi notre bureau. En effet, alors que beaucoup d'associations avaient des problèmes pour recruter du monde, nous avons de nombreux candidats. C'est donc une équipe de 13 personnes qui vous accueille lors de nos diverses manifestations ou simplement pour passer une belle journée à la pêche.

Président : KERN Pascal

Vice Président : SITTLER Etienne

Trésorier : MEYER Daniel

Trésorier Adjoint : HONORE Jean-Claude

Secrétaire : SCHLEGEL Bruno

Membres : BURCKEARD Lionel- DESCHLER Yannick- GROSS Cédric- GROSS Ludovic-
KOLB Cédric- LUTZ Guillaume - REMETTER Franck- SOYARD Bruno.

**KERN Pascal
Président de l'AAPPMA**



Association Bien – Être

Prises de vues de nos activités



Gym tonique



Relaxation



Positions



Travail par deux



Équilibre



Gym statique



Explications



Plein-air



Étape masculine



Travail artistique

L'Association Bien-Être sera heureuse de vous accueillir avec simplicité et bonne humeur à partir du mercredi 9 septembre 2009 à 20h30 dans la grande salle de la mairie.

Ce soir là : inscriptions, prises de contact et récapitulatif du matériel nécessaire.

**La Présidente
Francine VALANCE**



Le 12 juillet l'amicale des sapeurs pompiers d'Ichtratzheim a fêté son 50ème anniversaire.

Ce fut également l'occasion pour la section d'Ichtratzheim de changer de commandement.

En 50 ans d'histoire 2 chefs se sont succédés.

Si le Capitaine honoraire GRAD Jean est à l'origine de la création du corps et de la mise en place des premiers équipements dont la construction de notre caserne actuelle, le lieutenant HAMM Jean-Marie a eu la lourde tâche pendant ses 14 ans de chef de corps d'assurer la départementalisation.

Depuis le 1er avril de cette année le Lieutenant HAMM Jean-Marie prend en charge la fonction de chef du secteur administratif d'Erstein et décide de passer le relais de chef de section d'Ichtratzheim à son frère le sergent chef Hamm Dominique. Cependant, Jean-Marie garde la présidence de l'amicale.

A ce titre, je voudrai relancer un appel à tous les villageois de 16 à 35 ans qui souhaitent rejoindre les sapeurs pompiers d'Ichtratzheim.

Pour un sapeur pompier volontaire, la devise est « sauver ou périr » et afin d'assurer dans les meilleures conditions cette fonction, la formation est la clé de la réussite.

Il est certain que cela implique quelques contraintes comme dans toute association sportive ou culturelle. Mais dans le cadre des sapeurs pompiers volontaires ces contraintes seront récompensées par la satisfaction d'avoir pu sauver une vie ou le bien d'autrui.

Le sapeur pompier volontaire assiste également à toutes les manifestations officielles de la commune.

Alors venez nous rejoindre, en tant que nouveau chef de section, je me ferai un plaisir de vous accueillir dans la grande famille que sont les sapeurs pompiers volontaires.

Actuellement la section compte 11 sapeurs pompiers dont 8 ont les formations nécessaires pour intervenir avec le centre de secours d'Erstein. Une nouvelle recrue, Sophie HAMM, fera bientôt partie des effectifs. Je lui souhaite une longue carrière et qu'elle puisse trouver l'épanouissement dans son engagement au service du prochain.

En 2008, nous avons comptabilisés 15 interventions dont 7 accidents, 2 captures d'animaux, 5 assistances à personne et 1 feu.

Au nom de la section locale et de l'amicale je tiens à remercier toute la population d'Ichtratzheim par sa présence lors de notre cérémonie officielle du 12 juillet et par son soutien tout au long de l'année. Je n'oublie pas les épouses de nos sapeurs pompiers, leurs contributions lors de la manifestation annuelle est une aide précieuse et appréciée.

J'aimerai également remercier la commune pour la mise à disposition des locaux communaux à l'occasion de notre traditionnelle soirée « Tartes – Flambées » et pour la subvention annuelle qu'elle nous octroie, c'est un soutien financier non négligeable qui nous sert à payer les assurances et les cotisations.

Sergent chef Hamm Dominique
Chef de section

ETAT CIVIL 2008- 2009

❖ MARIAGES



KERN Francis le 12 juillet 2008.
et **KLEITZ** Karen.

NUSS Philippe le 8 août 2008.
et **DONABAUER** Miriam.

❖ DECES

BURGSTHALER Christiane le 7 septembre 2008.

WELSCH Denise le 19 novembre 2008.

SCHAAL Luc le 28 janvier 2009.

FELDIS Joseph le 16 février 2009.

GAMB Joseph le 24 juillet 2009.

BAUMGARTEN Paul le 4 août 2009.

BOITON-PIERRE Sylvie le 5 août 2009.

❖ NAISSANCES



DAUL Lilian né le 20 octobre 2008.

NUSS Joëlle née le 28 décembre 2008.

❖ LES GRANDS ANNIVERSAIRES

SITTLER Marlyse 80 ans (née le 6 janvier 1929).

KOLB Bernadine 85 ans (née le 06 août 1924).

SCHAAL Marie-Émilie 80 ans (née le 18 août 1929).



Nous partageons de tout cœur les joies et les peines de nos concitoyens.



Mairie d'Ichtratzheim - 27, rue du Château - 67640 ICHTRATZHEIM – Tél. 03 88 64 15 54

email : mairie.ichtratzheim@cegetel.net